



Décision n° CODEP-STR-2018- 047376 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 28 septembre 2018 prolongeant le délai d’application de la décision n° CODEP-STR-2017-051785 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 15 décembre 2017 autorisant Électricité de France – Société Anonyme (EDF – SA) à modifier de manière notable les modalités d’exploitation autorisées des réacteurs de la centrale nucléaire de Cattenom (INB n° 124, 125, 126 et 137)

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment son article L. 593-15 ;

Vu le décret du 24 juin 1982 autorisant la création par Électricité de France de deux tranches de la centrale nucléaire de Cattenom dans le département de la Moselle ;

Vu le décret du 24 juin 1982 autorisant la création par Électricité de France d’une tranche de la centrale nucléaire de Cattenom dans le département de la Moselle ;

Vu le décret du 29 février 1984 autorisant la création par Électricité de France d’une tranche de la centrale nucléaire de Cattenom dans le département de la Moselle et modifiant les périmètres des installations nucléaires de base constituées des tranches 1, 2 et 3 de cette centrale ;

Vu le décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 modifié relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives, notamment ses articles 4 et 26 ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable transmise par courriers D5320/9/2017/202 indice 3 du 30 novembre 2017 et D5320 NT/SQ/517372 indice 1 du 28 juin 2017 suite à l’indisponibilité de la turbine à combustion (TAC) et de mise en place d’une unité mobile électrogène (UME) ;

Vu la décision n° CODEP-STR-2017-051785 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 15 décembre 2017 autorisant Électricité de France – Société Anonyme (EDF – SA) à modifier de manière notable les modalités d’exploitation autorisées des réacteurs de la centrale nucléaire de Cattenom (INB n° 124, 125, 126 et 137) selon les dispositions prévus dans les demandes susvisées ;

Vu la demande concernant le retrait des mesures compensatoires justifié par le retour à la disponibilité de la turbine à combustion (TAC) transmise par courrier D5320/9/2017/202 indice 5 du 31 août 2018 ;

Considérant que, dans le courrier du 30 novembre 2017 susvisé de demande d'autorisation de modification des règles générales d'exploitation, le délai de remise en service de la TAC est fixé au 30 septembre 2018 ;

Considérant que les conditions de retour à la disponibilité de la TAC et la nature des essais, investigations et travaux complémentaires à réaliser, présentés dans la demande du 31 août 2018 susvisée, doivent faire l'objet d'une instruction, instruction dont le délai n'est pas compatible avec l'échéance du 30 septembre 2018 ;

Considérant de ce fait qu'il convient de prolonger l'autorisation délivrée le temps de l'instruction de la demande du 31 août 2018 susvisée,

Décide :

Article 1^{er}

Electricité de France – Société Anonyme (EDF – SA), ci-après dénommée « l'exploitant », est autorisée à modifier les modalités d'exploitation autorisées des installations nucléaires de base n° 124, 125, 126 et 137 dans les conditions prévues par ses demandes des 30 novembre et 28 juin 2017 susvisées et ce jusqu'au 30 novembre 2018.

Article 2

La modification autorisée par la présente décision vise le maintien de la mise en place de l'UME et les modifications documentaires des règles générales d'exploitation associées. Elle ne vise pas les conditions de retour à la disponibilité de la TAC.

Article 3

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État :

- par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification,
- par les tiers, dans un délai de deux ans à compter de sa publication.

Article 4

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à Electricité de France – Société Anonyme (EDF – SA) et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Strasbourg, le 28 septembre 2018.

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
le chef de la division de Strasbourg

SIGNÉ par

Pierre BOIS